...ée de ménagerie. Cette fois le plus, devons plus...nager, tint aucun compte de l'ordonnance.

L'arrivée du docteur

Devant l'état grave de son enfant, vers une heure et demie, dans la nuit, le père se décida à mander un docteur voisin, M. Dugret. Celui-ci arriva aussitôt, il s'empressa auprès de la petite qui, depuis plusieurs heures était à l'agonie.

Il essaya de la rappeler à la vie en la réchauffant par des frictions et des injections d'éther.

Malgré ses soins énergiques, l'enfant succombait, lundi matin vers onze heures, après une terrible agonie.

Arrestation de la rebouteuse

Le père affolé alla aussitôt narrer sa triste histoire à M. Squevre, commissaire de police du 2e arrondissement.

Le magistrat se rendit sur les lieux pour procéder à l'enquête.

Un verre dans lequel était resté un fond de décoction, fut saisi par le commissaire.

Quant à la femme L... elle a été arrêtée pour être mise à la disposition de la justice.

Le Parquet. — L'Autopsie

Le parquet de Lille a été informé télégraphiquement du fait et demandera sans doute ce matin, accompagné du docteur Castiaux qui procédera à l'autopsie.

Le décès de la fillette a été constaté par le docteur Bôle.

Mordu par un chien enragé

Samedi dans la soirée, M. Breckmann J.-B. demeurant rue de la Latte, cour Lecomte, faisait venir un de ses amis M. Delahef Edouard, âge de 36 ans, peigneur, demeurant rue de l'Avocat, 12, pour voir son chien qui donnait des signes d'hydrophobie.

A peine celui-ci était-il baissé que l'animal le mordit cruellement au nez. Furieux, Delahef empoigna le chien par le dos, le secoua, puis le jeta de toutes ses forces sur le pavé, si bien que l'animal fut assommé sur le coup.

Le cadavre du chien a été remis à M. Bottiau, vétérinaire, et a été réellement reconnu enragé.

M. Delahef suivra à partir d'aujourd'hui le traitement de l'Institut Pasteur à Lille.

Infraction à un arrêté d'expulsion

La police a mis en état d'arrestation le sieur Grenier Alfred, journalier, âgé de 57 ans, sans domicile fixe, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Les contraventions

Dans les journées de dimanche et lundi, la police a dressé 16 contraventions, savoir : 7 pour mauvais traitement à un cheval ; 3 pour rire sur la voie publique, 3 pour infraction au règlement qui régit les cocottes de place, 6 pour ivresse et trois pour cabarets ouverts après l'heure.

Funérailles civiles

Aujourd'hui, mardi 6 juin, à trois heures, auront lieu les funérailles civiles de M. Edmond Verecken, décédé à l'âge de 58 ans.

L'assemblée se fera à la maison mortuaire, rue Cavier, rue St-Louis, près de la rue de Napier, à 3 heures.

Adresse du Comité Républicain

à M. Loubet

Le Comité Républicain de Roubaix a adressé le télégramme suivant à M. Loubet, Président de la République :

« A Monsieur Loubet, président de la République, Paris.

Le Comité Républicain de Roubaix flétrissant les agissements des ennemis de la République et réprouvant toute alliance dangereuse pour nos institutions, vous envoie l'expression de son dévouement et celui de son sincère attachement à la République. Il compte sur l'énergie du gouvernement pour assurer le respect dû au chef de l'Etat, comme celui dû aux lois républicaines.

Vive la République ! A bas la réaction ! Vive Loubet.

Pour le Comité :
VILBERT, secrétaire.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Entrées du 29 mai au 2 juin 1899

	Nombre de balles	Kilogs
Soies	11	1.213
Laines peignées	3511	407.089
Laines filées	1251	148.032
Laines diverses et blousses	247	25.555
Cotons	377	37.328
Totaux	5396	618.957

Marché du terme : 11.598 k.
Décroissage : 26 opérations.
Tirage : 608 opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

Savon au Musc du Lékélé N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant

Obligations de Roubaix-Tourcoing

Les gens aisés dont une partie des fonds est disponible par suite de la limitation à 1.500 fr. des dépôts à la Caisse d'Epargne, souscrivent volontiers aux obligations des villes de Roubaix et de Tourcoing rapportant 17 francs pour 500 francs.

C'est un placement de tout repos.

LE ROI DES CAFÉS

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. n. o.

CROIX

Maçonnique intentions. — Dans la nuit du samedi au dimanche un ou des individus, car on n'a aucun renseignement à ce sujet, ont enlevé le goblet attaché au moyen d'une chaîne à la fontaine Wallace, la nuit suivante, on a enlevé un bouton.

Dans la soirée de dimanche, on est allé casser les deux aspins qui ornent la porte du café de l'Harmonie.

Rixes. — Plainte a été déposée à M. Séguin, commissaire de police, par M. Hennebelle François, demeurant rue Dazin, cour Dazin, qui a reçu des coups de M. Laurent, 32 ans, son voisin. Une enquête est ouverte.

— Une autre plainte a été portée par M. Jules Dangite, journalier, rue du Trocadéro, qui a reçu des coups de M. Thomas Trépan, demeurant également même rue. M. Dangite porte diverses blessures à l'oeil droit. L'enquête se poursuit pour établir les coupables.

ÉLIXIR SUÉDOIS

Voir à la 4e page.

TOURCOING

Accidents d'usine

Mlle Marie Vanmeulles, de Mouvaux, travaillant chez MM. Tiberghien frères, rue de Lille, a été fortement contusionnée au bras gauche en voulant la courroie de son métier.

— Le jeune Henri Lebaube, 16 ans, employé chez M. Tiberghien, rue d'Alsace, a été blessé au pied gauche par la chute d'une nièce de bois.

Le drame de la Marlière

Ainsi qui nous l'avons fait pressentir dimanche, une demande de police a eu lieu hier pour l'instruire le drame qui s'est passé à la Marlière.

Le parquet était représenté par M. Prudhomme, juge d'instruction, accompagné de M. Montagne, son greffier.

Le douanier Macel, ainsi que nous l'avons dit hier, est resté en liberté et a été interrogé par M. Prudhomme.

Le douanier invoque le cas de légitime défense.

Il a reçu des blessures, notamment une au poignet, provenant, d'après sa version, d'un coup de pied.

Vol

Le sieur Ivo Desarme, rue des Champs, 39, s'est plaint à la police d'avoir été volé d'une somme de 170 fr. en pièces de 5 fr.

Il accuse de ce vol le sieur Henri Vandamme, manœuvre de maçon chez Masquelier ; ce dernier a été arrêté.

Les arrestations

Une arrestation a été opérée hier soir sur la place des Halles. Le sieur F. Beckmen se battait avec un individu dont nous n'avons pu connaître le nom.

Il n'y a pas fallu moins de 4 agents pour l'amener au poste, cet individu opposant une résistance acharnée.

Beckman a été déjà condamné à diverses reprises pour le même délit.

La Saint-Mamert

Notre admirable corps des Sapeurs-Pompiers a célébré hier sa fête patronale de Saint-Mamert.

Hâtons-nous de dire qu'elle a été on ne peut plus réussie.

Le matin à 9 heures 1/2 une messe a été célébrée en l'église St-Christophe à l'intention des membres défunts. Notre superbe harmonie municipale prêtait son gracieux concours en la circonstance et a exécuté avec la perfection qu'on lui connaît, deux magnifiques morceaux de son brillant répertoire. L'ouverture du Prophète et Symphonie Egyptienne.

A midi précis, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, notre corps des sapeurs-pompiers s'est passé en revue par l'administration municipale au complet. La musique municipale groupée sur le côté gauche de la place a exécuté un *Morceau-Marche* au moment où les autorités sont descendues du perron.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que nos pompiers n'avaient pas l'air de pompiers, mais bien de militaires rompus à l'exercice : alignement parfait, excellente manœuvre de l'arme, conversions et défiles en tous points parfaits.

Pendant le défilé, la musique municipale — une vraie musique militaire — jouait ses plus entraînants pas redoublés.

A deux heures de l'après-midi, un banquet réunissait dans la salle des fêtes de l'Hôtel Cassens de la rue de la Paix, les officiers, sous-officiers et sapeurs du corps.

La décoration de la salle des fêtes était magnifique.

Les tentures, les panoplies, les plantes ornementales et notre cher drapeau aux trois couleurs formaient un décor artistique.

A la table d'honneur, M. Masure-Six, adjoint, occupait la première place, avant à ses côtés M. Louis Trair, conseiller municipal, le commandant Masquelier, le capitaine Lebon, le lieutenant-colonel de la Société des Sauveteurs du Nord, Thomas Boog, capitaine de la « Fire Brigade » de Roubaix, Drumain, secrétaire général de la mairie, Dervaux, commandant territorial, Despez, lieutenant et Bulle, sous-lieutenant, représentant le Cercle des officiers.

M. Paul Didry, le sympathique président de la musique municipale ; son chef estimé M. Gravez, Stalas, capitaine des douaniers en retraite ; le lieutenant Thilay, lieutenant des pompiers de Roubaix ; les dignitaires de la commission de la Musique municipale ; les officiers du corps et les représentants de la presse, formaient l'ensemble de la table d'honneur.

Le dîner a été fort gai. Avant le dessert un entracte d'une demi-heure a permis aux convives d'aller prendre les *bonnes aires*.

A la reprise du banquet s'ouvre l'ère des toasts. Le capitaine-commandant vide successivement l'administration et le Conseil municipal qui n'ont jamais marchandé les sacrifices pour faire ce qu'il est : un corps de sapeurs-pompiers modèle ; le capitaine Lebon les félicite représentant le Cercle des officiers, le président de la musique, M. Didry et son digne chef, M. Gravez, le capitaine Thomas Boog, les représentants de la Presse.

Toutes les personnes visées ont répondu à tour de rôle.

Les toasts et les répliques furent coupés par de vives chaleureuses.

Un un mot tout s'est admirablement passé.

Les pompiers avaient bien une certaine démangeaison dans les jambes, mais il n'y avait pas lui cette année, ce qui aurait fait la fête complète.

Nous aurions voulu donner un compte-rendu plus complet de la fête, mais le fait même que voir fraternisé avec les pompiers qui sont pour nous des camarades et qui s'y entendent à mettre la machine sous pression en moins de temps qu'on ne saurait le décrire, nous en rôge obstacle à la chose.

Nous en serons quittes pour en temps plus calme dire, écrire et proclamer sous bis pour une, la valeur de nos vaillants sauveteurs, les premiers pompiers de France !

H. D.

Chronique colombophile

Union fraternelle Tourquenoise

Résultat du concours de Chantilly organisé au siège de la société les « Voltigeurs des Coq-Vites » le 4 juin 1899.

120 pigeons lâchés à 6 heures 10.

146 amateurs ont pris part au concours.

1re Wagnon, 2e Gadenne, 3e Wagnon — 4e Walerk, 1 p. — 5e Mod. Loridan, 4 p — 6e Henri Leclercq, 3 p — 7e Blanche, H — 8e Gadenne, 2 p — 9e Dalle, 4 p — 10e Louis Lecleroq, 3 p. — Fr. Verhaist, 3 p R — 12e L. Hebbourd — 13e Dhaen, 2 p — 14e Marta, 2 p — 15e Henri Orange, 1 — 16e Dhaen, 3 p 2 — 17e Loris dan P R — 18e Loridan, P — 19e Louis Leclercq, P — 20e Alex. Grugard — 21e Monnier, H — 22e Lemaire P — 23e Tillieul, P — 24e Beaucamp, P — 25e Scritte — 26e Mathon H — 27e Tilleul, H — 28e Dhaen P — 29e Hel, P — 30e Delmotte, P — 31e Bonche — 32e Vanasse — 33e Verhinlst, R — 34e Dhaen — 35e Roussel, H — 36e Jules Tiberghien — 37e Desmoulins — 38e Dupire.

Poule à 5 fr. hors du jeu : Gadenne.

798 pigeons lutinent pour la poule à 0 fr. 50 — 8 séries ainsi classées par ordre de vitesse :

1re série, Wagnon — 2e, Gadenne — 3e, Loridan — 4e, Louis Leclercq — 5e, Dhaen — 6e, Verhaist — 7e, Verschave — 8e, Marta — 9e, Dhaen, — 10e, veuve Montagne — 11e, Dubar — 12e, H. Grugard.

Le prix de 15 fr. pour pigeon désigne a été gagné par Wagnon.

Les 2 regnatoires ont été gagnés par Wagnon et Gadenne.

Le 1er pigeon a été constaté à 9 h. 5 08, vitesse 1032. 33.

Le 28e a été constaté à 9 h. 10, 31 vitesse, 972. 98.

Dimanche prochain, 11 juin, concours sur Chantilly, chez M. Dervaux, rue de Menin.

HALLUIN

Dimanche matin, il nous a été donné d'assister, sur la Grande Place, à une répétition de la société de gymnastique, en vue du concours d'Amiens.

Les mouvements ont été exécutés avec précision et beaucoup d'ensemble. Ils donnent le meilleur espoir pour les résultats du concours international.

Nous faisons d'ailleurs les meilleurs vœux en faveur de cette excellente société de gymnastique.

Puisse-t-elle revenir d'Amiens avec les lauriers, elle les mérite.

RONCQ

A travers nos églises

Police cléricale

Pauvres Soeurs ! Pauvres Moines !

Fidèles serviteurs de nos très chers clergymen vous n'êtes plus suffisants, paraît-il, pour assurer la sécurité de nos Eglises !

Nous serions vraiment exposé que vos robustes charpentes d'athlètes — sans être agrémentés de trois faciès, comme celle de votre antique confrère, devraient vous rendre respectables aux yeux de tous et tranquiliser ceux qui ont mis en vous leur confiance !

Nous nous étions trompés, que nos lecteurs en jugent.

Certains curés des cantons de Tourcoing, fort inquiets, nous dit-on, par ces temps de trouble et de discorde, avaient songé à renforcer leur phalange défensive.

Mais très avares de leur nature, ils pensèrent que ce surcroît pourrait les entraîner à des dépenses considérables.

Des policiers qui ne leur demanderaient aucun numéraire, voilà ce qu'ils désiraient trouver.

Le problème étant bien posé, restait à le résoudre. Mettant en pratique la parabole de leur divin maître, nos prélats se mirent à l'œuvre, et comme ils ne sont point dénués d'imagination et d'intelligence, après avoir cherché... ils trouvèrent.

Toute fraîche et nouvellement pondue voici la découverte que nous transmet un de nos zélés confrères.

Les dimanches ordinaires et durant la semaine, la police cléricale est plus que suffisante pour établir le bon ordre ; les grands jours fériés, au contraire, les fidèles ou... infidèles ayant toujours quelques velléités de se distraire, nos bons prélats ont pensé qu'il fallait placer près d'eux quelques personnalités qu'ils sont habitués à respecter plus que tout autre.

Or, quels sont ceux que tout le monde doit respecter plus que tout autre ? Ceux qui ont des pouvoirs ? Ceux que personne ne peut insulter sans craindre une punition immédiate ; le commissaire et ses agents !

Invitons le commissaire de la commune et ses agents à entendre le saint-office dans le chœur, se dirent nos religieux, et alors plus rien à craindre.

Le plan était bien tiré, dirait un Tourquenois, la police ecclésiastique n'était plus suffisante, la République devait y pourvoir.

Un de nos confrères, le sieur Lacro-saint-petite Croix dans la manche de laquelle je ne suis pas, me répondre : Je ne vois là qu'une simple invitation, le commissaire était libre d'accepter.

Et bien, pour une fois, cher organe des mœurs chrétiennes, je serais de votre avis et même je pourrais qu'il était de son devoir de décliner de semblables engagements.

Un chef de police municipale est payé par le gouvernement pour faire respecter la loi dans ses communes et non pour servir d'opoumvaini pendant les offices religieux.

Aussi nous sommes été cruellement étonnés de voir pénétrer dans de ces palais, dont nous ne voulons point faire connaître les noms, venir avec tous leurs agents s'installer bénévolement dans le chœur de l'église, laissant le village, sans surveillance, dans une commune.

Nous croyons qu'ils ont, en cette occurence enfreint gravement leur devoir.

Libre à eux d'assister aux offices quand bon leur semble, d'aller même avec quelques-uns de leurs subalternes, mais ils doivent, avant tout assurer le service dans la commune.

Nous admettons cependant des circonstances atténuantes et nous dirons que ces commissaires ont peut-être subi l'influence d'un conseil municipal réactionnaire qui, en ne permettant de obéir au puissant chef de la paroisse, nous admettrons même, chose inouïe, qu'un officier ministériel peut quelquefois oublier la loi dont il est un commissaire sur terre ; tant aujourd'hui en vogue d'indulgence, nous irons plus loin et nous ajouterons : « Voyons, messieurs les coupables, mettez-nous petites tuiles, vous ne recommencerez plus, vous ne serez si peu gracieusement et, foi de République, nous vous enverrons notre porte et vous rendrons notre confiance.

Que fois n'est pas coutume ; en nous montrant indulgent, nous n'appliquons que la loi Bérenger. Ne frappons-nous pas à récidive ? Peut-être le avait point les vertus théologales de la Grâce, nous ne pardonnons jamais qu'une seule fois.

Toujours le même.

BONDUES

Hier matin, vers six heures, le garde Dubrœu en tournée vers le fort de Bondues fut tout étonné de trouver dans ces parages une femme complètement nue dormant sur le gazon d'un profond sommeil.

La garde l'éveilla, et voulut l'interroger sur son état plus que sommaire, elle ne sut que lui répondre. Il alla auprès cotrefaites chercher des renseignements pour savoir de la ville, chez une voisine, puis il l'emmena au poste de police.

D'après ses explications, qui ne purent être obtenues que plus l'après-midi, cette femme est colporteur rue Dufin à Roubaix et mère de famille de sept enfants.

Toujours, d'après sa version, un de ses jeunes fils, mineur et lui a fait absorber différentes boissons qui l'ont rendue malade.

Profitant sans doute de son sommeil, l'individu la dépouilla de ses effets et la laissa dans cet état pitoyable.

Une enquête est ouverte pour retrouver l'individu.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

Fête de gymnastique. — La fête de gymnastique organisée par l'Association amicale des Anciens Elèves de l'école de Neuville, dirigée par M. Dahamel, a eu beaucoup de succès.

Dès le matin, la commune avait revêtu ses habits des grands jours : mâts avec orifiammes, drapeaux tricolores aux fenêtres.

Le cortège partait vers 3 heures et demie à la Vieille-Motte. Il comprenait la Musique municipale de Leers, la Jeunesse Sportive de gymnastique de Neuville, la Gaulose de Wattrelos, la Jeune France de l'Ecole rue Turgot à Roubaix et les Gymnastes de la Boucle de Neuville et Bondues du Moulinel.

Sur tout le parcours jusqu'à l'école communale, affluence considérable de spectateurs accueillir avec sympathies les diverses Sociétés.

Il est admirablement fait ordre lorsque la fête commence. Nous remarquons la présence de M. Phalempin, maire de Neuville, conseiller d'arrondissement ; de M. Dupuis, maire de M. le proviseur du lycée de Tourcoing ; de M. O. Demolin, directeur de l'Institut Cabrietto de M. Cliquennois-Pieques, président de la Gaulose de Lille ; de M. Theodore Mullier, délégué cantonal de Neuville et d'un grand nombre d'anciens et d'actifs membres des diverses.

La musique municipale de Neuville sous la direction de M. Montignies, exécute la *Marseillaise* et nous ouvre le défilé, jusqu'à la place où une foule respectueuse.

La Jeune France, de l'école rue Turgot exécute ensuite avec son habile chef, M. Dreumont, des mouvements d'ensemble à mains libres et exécutés avec ensemble, qui excitent par leur précision l'admiration de tous.

Aussi sont-ils vivement applaudis.

La Gaulose de Wattrelos et la *Jeune France* qui les intéressent avec M. Fourdier, n'est pas moins parfait. Ils terminent leurs divers exercices par des chants variés et la *Marseillaise* qui enlèvent littéralement la foule.

Aussi à leur retour sont-ils acclamés partout sur ceux de : Vive Roubaix ! vive l'Ecole de la rue Turgot.

Les petits gymnastes de l'Ecole de la rue de Mouvel, à Halluin, n'obtiennent pas moins de succès dans leurs mouvements d'ensemble.

Aussi sont-ils salués de sympathiques applaudissements lorsqu'ils descendent de la tribune.

Que tire de la Gaulose, de Wattrelos et de la Neuvillois nous ne pouvons leur souhaiter, tant leurs exercices ont montré leur valeur et l'habileté de leur chef ?

L'orphéon de l'école de Neuville a bien rendu le cœur, Monsieur Fruitmer.

L'orphéon de Marcq-en-Barœul a interprété d'une manière irréprochable le chœur « Salut aux Chasseurs ».

Enfin M. Cliquennois-Pieques, le conférencier bien connu est venu exposer les avantages de la caisse des retraites.

Par son langage simple et clair il a vivement intéressé l'auditoire.

Ne comme, fête parfaitement réussie et qui laissera le meilleur souvenir dans la commune de Neuville.

LILLE

GRAVE ACCIDENT A FIVES

Deux ouvriers blessés

Hier, vers 40 heures du matin, un double et grave accident s'est produit à l'Usine de Fives : deux ouvriers ont été blessés.

L'un d'entre eux n'échappera pas à la mort.

Par suite d'une fausse manœuvre, une pièce de fer du poids de 1.000 kilogrammes a été projetée par un marteau-piton et a fracturé le crâne de M. Henri Decrisse, 37 ans, rue Malesherbes.

Quant au second ouvrier, le jeune Frédéric-Gaston Plusquin, âgé de 15 ans, il a eu le crâne fracturé à la hauteur du front.

Il a reçu les soins des docteurs Dubois et Phocas.

Le malheureux a été transporté dans un état désespéré à l'hôpital St-Sauveur.

Voici comment l'accident s'est produit. Le marteau-piton en tombant, en chasse, par suite d'un défaut dans l'acier, une pièce qui servait à étayer le croissant dans l'arbre de couche et, projetée à 10 mètres, a blessé les ouvriers.

Decrisse est père de sept enfants et Plusquin fils aîné d'une famille de huit enfants.

Les drames de la Jalousie

Un coup de couteau place Catinat

Un drame de la jalousie, provoqué injustement, si nous en croyons les déclarations de la victime et de la femme, mais fort justement d'après le mari, s'est produit place Catinat, 3.

Le malheureux mari, Jules Lecrosnier, âgé de 41 ans, marié depuis plusieurs années, ayant remarque que sa femme causait intimement avec son voisin habitant sur le même palier, M. Omer Pake, contremaître de métier, la frappe bientôt vers 7 heures du matin, dans un moment de fureur jalouse d'un coup de couteau.

C'est en descendant de son atelier, situé au 3e étage, que Dallongueville a surpris, dans son appartement, sa femme en flagrant délit.

Le blessure faite à l'omoplate droite est heureusement peu grave, et M. Pake en sera quitte pour quelques jours de repos.

Dallongueville, aussitôt son crime commis, s'est rendu vers huit heures du matin chez M. Vaillen, commissaire du 3e arrondissement, et s'est constitué prisonnier.

PETITE CORRESPONDANCE

P. H. : Adressez une demande au ministre avec copie de vos états de services. *Au besoin, voyez au* bureau militaire de la Préfecture, si vous y avez droit.

LE FACTEUR.

Etat Civil de Roubaix

Du 5 juin 1899

Naissances. — Paul Jacobson, rue de Lille, impasse des Arts, 9 — Victorine Delsicourg, rue Blancmesnil — Laure Tiscco, 29 — Andre Fies, rue Leverrier, 9 — Jean Braye, rue du Manbeuge, 43 — Marie Gerigon, boulevard de Beaurepaire — Lucienne Mimot, rue d'Oran, 43 — Armand Sauvage, rue Larochefoucaud, 72 — Alfred Lagnier, rue Fourcroy, 23 — Raymonde Wagre, quai de Lorient, 23 — Jeanne Vanpoucke, rue Calmon, 73 — Paul Duquesne, rue du Tournai, cour Cornille, 1 — Gustave Courouble, boulevard de Beaurepaire, 35.

Mariages. — Entre : Henri Delbergue, 29 ans, rentreur, rue de l'Ommelet et Marie Dutreux, 34 tisserande à Wattrelos — Hippolyte Bersyck, 46 ans, rembailleur, rue de Naples et Marie Vanlaeyen, 44 ans, cabaretière, id. — Emile Lesembre, 20 ans, tireur de sacs, rue Pasteur-le-Bon, 30 et Delia Lebrun, 23 ans, couturière, rue de la Chapelle — Cornette, 50 — François Soyez, 22 ans, rattacheur, rue de Flandre et Antoinette Bonvin, 21 ans, sergeuse, id. — Louis Delicte, 21 ans, mécanicien, rue des Longues-Haies, cour Parmey, 7 et Maria Serrayn 20 ans, repiqueuse, rue des Boucoujeurs, 19 — Claudius Charlet, 32 ans, courtier en marchandises, rue Nicolas et Mariane Dupuet, 23 ans, id. — Pierre de Doanin, 43 — Philippe Marck, 23 ans, voyageur à Lille et Natalie Fagny, 28 ans, ménagère à Lille — Georges Dumortier, 21 ans, garçon brasseur, rue Couvrot et Angèle Farvagne, 21 ans, servante à Hem.

Décès. — Suzanne Mabeau, 11 mois, rue Beaurepaire, cour Dassonville, 3 — Charles Heyrbroeck, 10 mois, rue de l'Union, impasse Gourvier, 1 — Louis, 3 ans, rue de Tourcoing, maisons Vanhaute-laere.

Mort-nés. — Néant.

Etat-Civil de Croix

Du 29 mai au 1 juin

Naissances. — Jeanne Decobert, rue de Wasquehal — Marcel Sylvain, rue Lavoisier, 34 — Gustou Hudson, rue de la Bastille — Alex Brulé, rue Haldée-Crohiers — Denise Jacquiet, rue Léon Gambetta — Valentine Kerhkove, rue du Progrès, 81 — Frédérique Robbrecht, rue du Boulevard de la Chapelle, 16 — Berthe Dousseyn, rue de Thionville — Henri Gonnet, rue Saint-Pierre.

Publications de mariages. — Entre : Léonard Hoel, 29 ans, mécanicien et Marie Dumont, 20 ans, ouvrière — Ferdinand Van Vaeckenbergh, 21 ans, ouvrier et Rosalie Debeckker, 20 ans, ménagère — Jules Carlier, 28 ans, garçon boulanger et Anne Lecuroy, 19 ans, boulangère.

Mariages — Entre : Henri Duc, 23 ans, employé en usine et Rosalie Durieux, 19 ans, sans profession — Albert Bonenfant, 22 ans, journalier et Jeanne Brisson, 21 ans, journalière.

Décès. — Rosa Durieux, 1 mois, rue Carnot — Victor Cavelier, 33 ans, rue de Lille, 11.

Les valeurs houillères

Au moment où tous les regards se portent sur l'industrie houillère qui voit s'élever vers elle des espérances de plus en plus considérables, le tableau suivant des cours des titres des charbonnages du récent bassin du Pas-de-Calais est intéressant à consulter ou certaint le grand nombre d'actionnaires de mines qui se trouvent dans notre région.

Cote de la Bourse de Lille

CHARBONNAGES DE	30 déc. 1898	1er juin 1899	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions non émises	Capital versé	Valeur du titre	31 déc. 1897	31 déc. 1898	1er juin 1899
	Fr.	Fr.					Fr.	Fr.	Fr.
Douai	1.400	1.400	3.000	1.500	1.500.000	500	1.400	1.400	1.400
Dourges	1.000	1.000	15.945	5.000	5.000.000	500	1.000	1.000	1.000
Drocourt	85	87	30.000	6.000	6.000.000	200	85	87	87
Douchy	700	700	30.000	6.000	6.000.000	200	700	700	700
Escarpelle	1.800	1.800	15.000	3.000	3.000.000	200	1.800	1.800	1.800
Flines	945	1.000	30.000	6.000	6.000.000	200	945	1.000	1.000
Lens	1.500	1.500	15.000	3.000	3.000.000	200	1.500	1.500	1.500
Douvrin	475	500	15.000	3.000	3.000.000	200	475	500	500
Courrières	1.000	1.000	60.000	12.000	12.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Carvin	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Ostricourt	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Vicoigne-Nœux	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Marles	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Bruay	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Bruay-Sonchez	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Bruay-Nœux	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Ligny	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Ferfay	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Ferques	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Fines Rachas	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Lens	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Lievin	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Marles	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Meurchin	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Nœux	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Ostricourt	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000
Vicoigne-Nœux	1.000	1.000	15.000	3.000	3.000.000	200	1.000	1.000	1.000

Nous pensons que les cours de la plupart des actions ci-dessus ont atteint prévisiblement leur maximum. Sans doute l'avenir de l'industrie houillère en France est considérable et les prix de vente des combustibles ne peuvent que continuer à croître mais il nous paraît improbable de vouloir, sous le coup d'un engouement irréfléchi, provoquer de nouvelles hausses des valeurs houillères. Elles pourraient être suivies d'une réaction.

LE NORD

AVESNES

L'accident de Maubeuge

Nous apprenons, et nous insérons avec plaisir, que le soldat Bray, blessé dans les circonstances que nous avons rapportées, est en voie de bonne voie de guérison et que les craintes du docteur sont de moins en moins vives ; son état est tel, qu'il sera en convalescence dès une quinzaine.

Bray se montre excellent camarade pour Harnet qui la blessé ; il a renoncé à M. le général Bonnefoy-Sibour, gouverneur de Maubeuge, sa demande de ne pas punir son ami ; celui-ci est en tel état de prostration depuis cet accident que la sérénitance croire dont il a été l'objet depuis le moment de l'accident est continue.

DUNKERQUE

LES PÊCHEURS D'ISLANDE

Lorient nous lettre dates du 21 mai annonce du capitaine de la goélette *Fernand*, se navire avait en ...lle à cette date 250 tonnes de morue.

Il annonce avoir vu la *Marguerite* qui avait 300 tonnes.

Le capitaine de la *Nouvelle* en date du 23 mai, qu'il a en cale 185 tonnes.

Le temps a été très mauvais pendant ce mois du mois.

La pêche s'en est ressentie. Plusieurs navires n'ont rien fait.

Le terrible accident de Malo-les-Bains

(Nouveaux détails)

Nous avons relaté la catastrophe qui s'est produite à Malo-les-Bains, à la suite de l'ébranlement du sable, qui a eu lieu devant la grille du casino, du côté de l'avenue Abbat.

Nous avons dit que deux jeunes gens âgés de 17 et 18 ans, y avaient trouvé la mort.

Les victimes en question, Keters et Cotty, ont été retirés des dessous des décombres avec bien du mal, après une heure de travail. M. Vanrawenberghe, maire de St-Pol et Jean Treystram, se sont transportés à l'endroit du sinistre.

Les cadavres ont été transportés à la mairie de Malo, et de là, au domicile de leurs parents, à St-Pol-sur-Mer.

M. le docteur Gaemerdt, dont la courtoisie, l'amabilité et la prévenance sont proverbiales, avait offert une concession à perpétuité au cimetière de Malo.

En plus de cela, M. Goemerdt avait offert de faire le service soignant des victimes ; mais, les familles des défunts ont tout refusé. Elles ont préféré faire transporter les corps à leur domicile respectif.

Depuis, les travaux ont continué et les corps ont été consolidés.

Les causes de l'accident

Nous avons dit : « que le sinistre provenait, suivant toutes indications de l'ébonlement, que le tuyau d'eau avait sauté après. »

Or, il peut très bien être dit ici, que, quoique les scrons étaient établis solidement, il aurait fallu jalonner les moindres interstices avec planches.

De cette façon, il y aurait eu moins de danger à cause de l'infiltration du sable, matière des plus dangereuses pour ce genre d'opération.

PAS-DE-CALAIS

ARRAS

Un homme décapité à Avion

Lundi, vers quatre heures du matin, le cadavre d'un jeune homme, paraissant âgé d'une vingtaine d'années, a été trouvé sur la voie ferrée de Douai à Arras, à environ 300 mètres au-dessus de la halte d'Avion, vers Vimy. La tête est complètement séparée du tronc.

Cet individu était portant de bottines et un chemise blanche, pantalon drap gris, rayé gilet drap bleu à carreaux, veston drap bleu, bottines à lacer, casquette bleue.

Marchés de Paris

Du 5 Juin

PARINES : 12 marques

	Cur.	Cts.		Cur.	Cts.
Juin	32 75	32 60	Juill.-Août	32 60	32 60
Juin	32 75	32 60	4 derniers	32 60	32 60

SUCRE COMPTANT : 97 —.

BLÉS

Juin	20 45	20 50	Juill.-Août	20 85	20 85
Juillet	20 50	20 50	4 derniers	20 85	20 85

SEIGLE

Juin	14 —	13 75	Juill.-Août	13 75	13 75
Juillet	14 75	13 75	4 derniers	13 75	13 90

AVOINE

Juin	17 40	17 45	Juill.-Août	16 90	16 90
Juillet	17 55	17 65	4 derniers	16 90	16 90

SUCRE BRUT

Juin	44 75	44 75	Juill.-Août	44 75	44 75
Juillet	44 75	44 75	4 derniers	44 75	44 75

HUILE DE COLZA

Juin	49 50	49 25	Juill.-Août	50 —	49 —
Juillet	49 75	49 75	4 derniers	50 —	50 —

SUCRES BLANC.

	Fr. cts.	Ouvert	Clôture
Juin	34 87	34 —	34 50
Juillet	34 87	34 —	34 50
Juill.-Août	34 50	34 —	34 50
4 Octobre	35 —	34 —	34 —
Sucre 88	33 75	— —	— —
RAFFINES	106 50	— —	106 50

ALCOOLS

	Fr. cts.	Ouvert	Clôture
Juin	41 25	41 —	41 50
Juill.-Août	41 50